#### SICAV SECURITY

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

## AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-12-2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du quatrième trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des liquidités et quasi liquidités à des taux se situant en dessus de la limite de 20% fixée par le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-12-2014, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 28 janvier 2015

Le commissaire aux compte :

AMC Ernst & Young Fehmi LAOURINE

## **BILAN ARRETE au 31-12-2014**

(exprimé en dinar Tunisien)

			31/12/2014	31/12/2013
	<u>ACTIF</u>			
AC1 -	,	3.1 3.2	<b>877 919</b> 271 123 606 796	<b>842 935</b> 256 184 586 751
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités Placements monétaires	3.4	<b>221 093</b> 216 023	<b>211 924</b> 205 740
	Disponibilités		5 070	6 184
	Total Actif		1 099 012	1 054 859
	<u>PASSIF</u>			
PA1 -	Opérateurs créditeurs	3.6	1 111	1 058
PA2 -	Autres créditeurs divers	3.7	258	252
	Total Passif		1 369	1 310
	ACTIF NET			
CP1 -	Capital	3.8	1 068 574	1 027 619
CP2 -	Sommes distribuables Sommes distribuables des exercices antérieurs Sommes distribuables de l'exercice		29 069 36 29 033	<b>25 930</b> 37 25 893
	Actif Net		1 097 643	1 053 549
	Total Passif et Actif Net		1 099 012	1 054 859

# ETAT DE RESULTAT Période du 01-10-2014 au 31-12-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

			Période du 01-10-14 au 31-12-14	Exercice clos le 31-12-14	Période du 01-10-13 au 31-12-13	Exercice clos le 31-12-13
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	3.3	7 506	35 681	6 695	32 417
	Dividendes		-	6 723	-	5 864
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 506	28 958	6 695	26 553
PR2 -	Revenus des placements monétaires	3.5	2 074	7 368	2 051	7 730
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 580	43 049	8 746	40 147
CH1 -	Charges de gestion des placements	3.9	(3 229)	(12 626)	(3 141)	(12 616)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		6 351	30 423	5 605	27 531
CH2 -	Autres charges	3.10	(404)	(1 385)	(288)	(1 210)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		5 947	29 038	5 317	26 321
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation		(141)	(5)	(113)	(428)
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 806	29 033	5 204	25 893
PR4 -	<b>9</b>		141	5	113	428
	(annulation) Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		35 155	39 670	(3 447)	(24 368)
	Frais de négociation		(136)	(145)	-	(179)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(9 447)	(8 451)	(2)	13 868
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		31 519	60 112	1 868	15 642

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Période du 01-10-2014 au 31-12-2014 (exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-10-14 au 31-12-14	Exercice clos le 31-12-2014	Période du 01-10-13 au 31-12-13	Exercice clos le 31-12-2013
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	31 519	60 112	1 868	15 642
	Résultat d'exploitation	5 947	29 038	5 317	26 321
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	35 155	39 670	(3 447)	(24 368)
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	(9 447)	(8 451)	(2)	13 868
	Frais de négociation des titres	(136)	(145)	-	(179)
AN2	Distribution de dividendes	-	(25 752)	-	(24 749)
AN3	Transactions sur le capital	(6 107)	9 734	(5 137)	(10 248)
	a / Souscriptions	24 818	56 976	26 790	264 903
	Capital	23 517	55 068	26 360	262 483
	Régularisation des sommes non distribuables	653	800	(183)	(653)
	Régularisation des sommes distribuables	648	1 108	613	3 073
	b / Rachats	(30 925)	(47 242)	(31 927)	(275 151)
	Capital	(29 392)	(45 182)	(31 426)	(272 648)
	Régularisation des sommes non distribuables	(743)	(804)	228	929
	Régularisation des sommes distribuables	(790)	(1 256)	(729)	(3 432)
	Variation de l'actif net	25 412	44 094	(3 269)	(19 355)
AN4	Actif net				
	Début de période	1 072 231	1 053 549	1 056 818	1 072 904
	Fin de période	1 097 643	1 097 643	1 053 549	1 053 549
AN5	Nombre d'actions				
	Début de période	64 288	63 317	63 626	63 937
	Fin de période	63 926	63 926	63 317	63 317
	Valeur liquidative	17,171	17,171	16,639	16,639
AN6	Taux de rendement annualisé	11,70%	5,66%	0,69%	1,45%

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-12-2014

(exprimés en dinar Tunisien)

#### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2014 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

#### 2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

## 3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31-12-2014 un montant de 271 123 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'actif net
Actions	15 943	96 799	220 811	20,12%
Banque de Tunisie	2 000	3 601	21 066	1,92%
CEREALIS	1 830	12 353	12 473	1,14%
ENNAKL	2 000	21 400	20 294	1,85%
Magasin Général	875	6 181	27 888	2,54%
Monoprix	1 800	6 111	39 481	3,60%
ONE TECH	4 000	26 000	28 820	2,63%
SFBT	2 588	11 593	58 261	5,31%
UIB	850	9 560	12 528	1,14%
Titres OPCVM	483	50 148	50 312	4,58%
CAP OBLIG SICAV	483	50 148	50 312	4,58%
Total	16 426	146 947	271 123	24,70%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 4 ème trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/09/2014	Acquisition	Cession	Cout d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2014
Actions	71 000	21 913	35 425	45 000	-9 575	47 913
UIB	0	9 560	0	0	0	9 560
SYPHAX	19 000	0	7 425	19 000	-11 575	0
CEREALIS	0	12 353	0	0	0	12 353
OTH	52 000	0	28 000	26 000	2 000	26 000
Titres OPCVM	10 735	59 372	20 087	19 959	128	50 148
Cap Oblig Sicav	10 735	59 372	20 087	19 959	128	50 148
Total	81 735	81 285	55 512	64 959	-9 447	98 061

## 3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-12-2014 un montant de 606 796 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'actif net
Emprunts des sociétés :	6 500	396 000	404 664	36,87%
ATL 2013-2	600	60 000	60 445	5,50%
Attijari Leasing 2009	1000	100 000	104 110	9,47%
BTK 2012/1	700	50 000	50 325	4,58%
CHO COMPANY 2009	600	37 500	37 505	3,41%
CIL 2010/1	1000	20 000	20 357	1,85%
HL 2010/1	1300	26 000	26 590	2,42%
HL 2013/2	300	30 000	31 453	2,86%
UIB 2009/1	500	37 500	38 308	3,49%
UIB 2011/1	500	35 000	35 571	3,24%
Emprunts d'état :	1 100	195 850	202 132	18,42%
BTA 5,5% MARS 2011	100	95 850	99 418	9,05%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	100 000	102 714	9,35%
TOTAL	7 600	591 850	606 796	55,28%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du 4 ème trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/09/2014	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2014
Emprunts de sociétés	117 000	0	29 500	0	87 500
CHO COMPANY 2009	45 000	0	7 500	0	37 500
ATL 2009/3	12 000	0	12 000	0	0
BTK 2012/1	60 000	0	10 000	0	50 000
Total	117 000	0	29 500	0	87 500

### 3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7 506 DT pour la période allant du 01-10-2014 au 31-12-2014 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2014 au 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2014	Période du 01-10-2013 au 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des actions (dividendes)	0	6 723	0	5 864
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 506	28 958	6 695	26 553
Total	7 506	35 681	6 695	32 417

#### 3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-2014 à 216 023 DT et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'actif net
PLT 03032015 5,6% ATB	40	40 000	40 141	3,66%
PLT 27012015 5,6% ATB	110	110 000	110 864	10,10%
PLT 31032015 5,6% ATB	65	65 000	65 018	5,92%
Total	215	215 000	216 023	19,68%

### 3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 074 DT pour la période allant du 01-10-2014 au 31-12-2014 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du quatrième trimestre 2014 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2014 au 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2014	Période du 01-10-2013 au 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des autres placements	2 074	7 368	2 051	7 730
Total	2 074	7 368	2 051	7 730

#### 3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élève à 1 111 DT au 31-12-2014 contre 1 058 DT au 31-12-2013.

#### 3.7- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
TCL	9	7
Retenue à la source	156	155
Redevance CMF	93	90
Total	258	252

#### 3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 25 412 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	19 607
Variation de la part Revenu	5 805
Variation de l'Actif Net	25 412

Les mouvements sur le capital au cours du 4 ème trimestre 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01-10-2014

Montant:	1 043 379
Nombre de titres:	64 288
Nombre d'actionnaires :	65

Souscriptions réalisées

Montant:	23 517
Nombre de titres émis:	1 449
Nombre d'actionnaires nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant:	-29 392
Nombre de titres rachetés:	1 811
Nombre d'actionnaires sortant:	10

Capital au 31-12-2014

Montant:	1 037 504	(*)
Nombre de titres:	63 926	
Nombre d'actionnaires :	56	

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2014. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2014 au 31-12-2014).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 037 504
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 670
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-8 451
Frais de négociation	-145
Régularisation des sommes non distribuables de la période	-4
Capital au 31-12-2014	1 068 574

## 3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-2014	clos le	du 01-10-2013	clos le
	au 31-12-2014	31-12-2014	au 31-12-2013	31-12-2013
Frais de Gestion	3 229	12 626	3 141	12 616

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2014 s'élève à 3 229 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

### 3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et aux autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01-10-2014 au 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2014	Période du 01-10-2013 au 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Redevance CMF	274	1 070	266	1 069
TCL	28	111	22	125
Autres impôts et taxes	100	200	1	1
Autres charges	2	4	-	16
Total	404	1 385	288	1 210